

L'ÉCHO DE LA FONTAINE

Journal municipal de Mirabeau/

PRINTEMPS 2023

N° 31



**RÉFLEXION SUR UN NOUVEAU
PLAN DE CIRCULATION**

BUDGET 2023

**BRUITS DE VOISINAGE :
DES RÈGLES À RESPECTER**

Projet de **M**aison de
Santé **P**luridisciplinaire

ÉDITO >	P 2
RETOUR EN IMAGES >	P 3
ZOOM > Une gendarmerie bientôt à Mirabeau ?	P 4
VIE SCOLAIRE > Des petits élus engagés	P 5
BUDGET 2023	P 6
FOCUS > un nouveau plan de circulation	P 8
LIEN SOCIAL/SOLIDARITÉ > Une MSP sur le site de l'ancienne école	P 11
SÉCURITÉ > Attention au feu	P 13
INCIVILITÉS > Attention au bruits de voisinage	P 13
VIE ASSOCIATIVE >	P 14
COTELUB >	P 15
ÉTAT CIVIL >	P 16



Comme chaque année au printemps le conseil municipal doit voter son budget annuel. C'est un moment fort pour notre village car c'est le budget qui détermine la feuille de route opérationnelle, technique et financière de notre

village . En ce sens, nous regrettons l'absence des élus de l'opposition pour le vote de ce budget 2023. C'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, les hausse des coûts en général ont fortement impacté nos dépenses de fonctionnement. Cela nous oblige, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir malgré tout.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière supporte tout ou partie des besoins en ressource de la commune. Je sais, en tant que contribuable, ce que peut représenter l'augmentation de nos impôts...

Notre décision a été difficile. Que fallait-il faire ?

Cesser la prise en charge intégrale des coûts de transports de nos lycéens et collégiens ? Cesser la prise en charge intégrale des coûts de fournitures scolaires ou encore baisser le montant des subventions de nos associations essentielles pour l'animation de notre village ? Ce n'est pas notre politique.

Nous ne pouvions non plus imaginer laisser fondre ou disparaître notre capacité d'autofinancement et ainsi reporter ou même abandonner nos investissements.

L'attractivité de Mirabeau dépend de cela : le maintien de nos jeunes et de nos anciens sur notre commune, le développement de nos commerces de proximité, le maintien de nos professionnels de santé qui viennent de recevoir un avis favorable de l'ARS pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, ...

Notre volonté reste intacte, comme au premier jour, pour redynamiser notre ville, pour assurer la qualité du service public, pour soutenir une vie associative locale riche, pour améliorer le cadre de vie et rendre notre village agréable à vivre par l'exécution de travaux d'amélioration des espaces publics.

Cette volonté nous l'avons. Ensemble nous construisons le Mirabeau de demain.

Votre Maire, R. Tchobdrénovitch

INFO PRATIQUES

Mairie : Lundi au Vendredi 8h30>12h00 - 13h30>17h00
Jeudi et mardi : 8h00 > 12h00. Fermeture l'après-midi
Samedi de 8h30 > 11h30.

Tél : 04 90 77 00 04/ E-mail : mairiemirabeau@wanadoo.fr

Permanences du Maire Robert Tchobdrénovitch : sur rendez-vous. Les élus reçoivent sur rendez-vous
CCAS. Responsable Madame Bernadette Vitale.

Permanences : tous les mercredis, de 9h00 à 11h00, en mairie.

Renseignements ou prise de rendez-vous, contacter la mairie : 04 90 77 00 04.

Permanence en mairie : Noëlle Trinquier, conseillère départementale du canton de Pertuis.

Renseignements/rendez-vous : 07.86.91.76.64.

Ramassage des monstres : tous les jeudis. Service gratuit mis en place par la COTELUB. Tel : 04 90 07 48 12

Ligne bus 107 : Mirabeau/La Tour d'Aigues/Pertuis

Transport à la réservation : Réservation des trajets la veille du départ en téléphonant au 04 90 74 20 21 du lundi au vendredi de 8h15>12h15/ 13h30>16h30.
www.sudest-mobilites.fr

L'ÉCHO DE LA FONTAINE : publication de la commune de Mirabeau.
Mairie de Mirabeau, 8 rue de la mairie. 84120 Mirabeau.
Directeur de publication : R. Tchobdrénovitch
Responsable rédaction et PAO : L de Luze

RETOUR EN IMAGES >

Remise de la médaille de 50 ans de porte drapeau à Monsieur Claude Garre lors de la cérémonie des vœux du maire



janvier
2023



Première réunion autour du docteur Isabelle Cibois-Honorat pour l'étude de la faisabilité et mise en place de la future maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) sur notre commune.

Mars
2023

3e édition des Foulées de Mirabeau organisée par « Run in Mirabeau » Une course-relais était organisée pour les plus jeunes en association avec l'ALEM



Carnaval ! Edition 2023 avec l'ALEM



Des chocolats fabriqués par les enfants de l'ALSH sous la surveillance d'Ophélie et des animatrices ont été vendus sur le marché de Mirabeau au profit de l'ALEM



Visite du grand chantier d'extension des réseaux hydrauliques sur Mirabeau et La Tour d'Aigues mené par le Canal de Provence.

Avril
2023

Vide grenier organisé par Mirabeau Manifestations 70 exposants, buvette, petite restauration sur place. Tout était bien organisé et les nombreux visiteurs ravis



ET POURQUOI PAS UNE GENDARMERIE ?

Lors de la cérémonie des vœux du Maire en ce début d'année, le premier magistrat de notre commune l'a annoncé : il y aura peut être bientôt une gendarmerie à Mirabeau...

>UNE COLLABORATION TRÈS ACTIVE AVEC LA GENDARMERIE BASÉE ACTUELLEMENT À PERTUIS

Notre commune a toujours collaboré avec les gendarmes. L'opération «Voisins vigilants» entreprise avec l'ancien adjudant chef, les points écoutes, les installations de caméras de vidéos surveillance sont les témoins d'une action conjuguée pour la sécurité des Mirabelains. 200 nouvelles brigades de gendarmerie vont être implantées pour renforcer la sécurité de tous les Français et améliorer la prise en compte des victimes.

>MIRABEAU CANDIDATE POUR ACCUEILLIR UNE NOUVELLE BRIGADE DE GENDARMERIE.

Concernant les futures implantations, chaque mairie a la possibilité de se porter candidate avant le 10 janvier 2023 directement auprès de la Préfecture pour accueillir une nouvelle brigade. Chaque projet d'implantation fera l'objet d'une phase d'études. Cette dernière doit prendre en compte les besoins opérationnels de la gendarmerie, de l'offre immobilière disponible, des conditions de travail, du cadre de vie proposée aux familles ainsi que la capacité des acteurs locaux à concrétiser le projet.

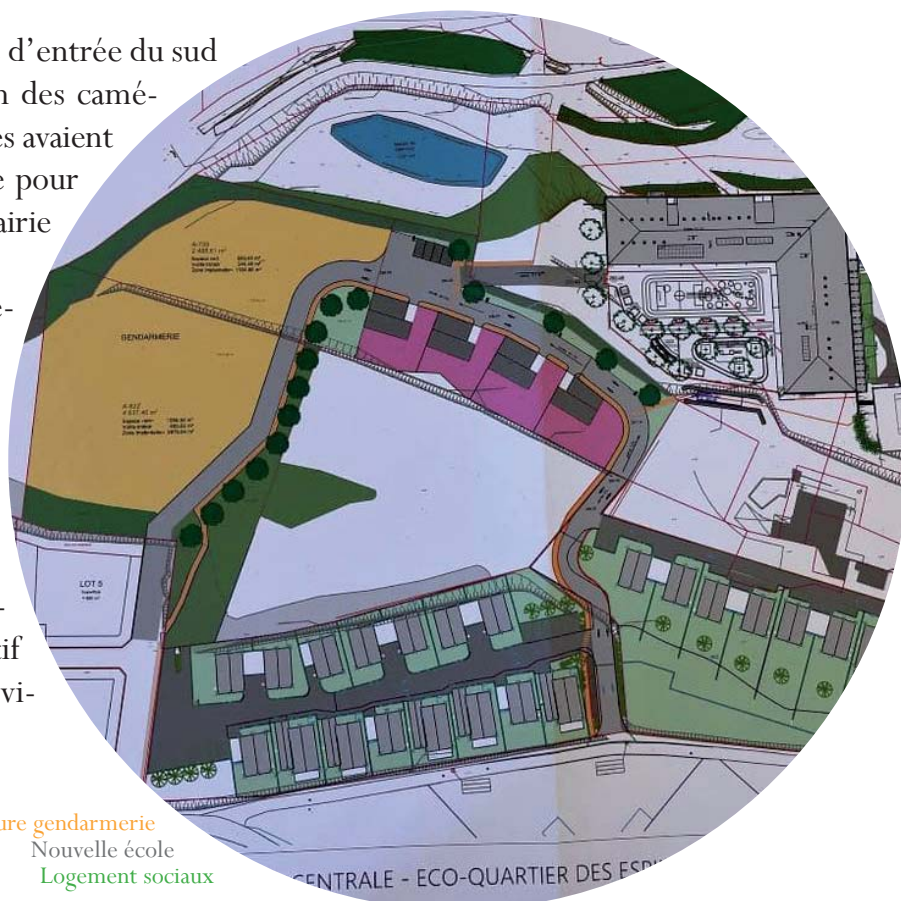
Notre commune a été une des premières à candidater.

«Nous disposons d'un terrain de 7000 m², entièrement viabilisé conforme au zonage du PLU qui prévoit l'installation de bâtiments publics. L'espace qu'occuperait les gendarmes est contigu à celui de la nouvelle école. Les gendarmes pourraient se restaurer la cantine scolaire organisée en «self service».

Notre commune est une des portes d'entrée du sud Vaucluse. Déjà pour l'implantation des caméras video surveillance, les gendarmes avaient soulevé cet argument géographique pour soutenir et féliciter l'action de la mairie

Mirabeau possédait une gendarmerie sur la route nationale D996 allant vers Manosque. Le retour des gendarmes et l'installation d'une gendarmerie sur la commune de Mirabeau renforcerait le sentiment de sécurité déjà développé par notre système de vidéo surveillance et la réactivation du dispositif «Participation citoyenne» (voisins vigilants) avant cet été 2023.

200 brigades de gendarmerie vont être créées sur le territoire français d'ici 5 ans.



Emplacement future gendarmerie
Nouvelle école
Logement sociaux

VIE SCOLAIRE

DES PETITS ÉLUS ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Encadré par les élus, le conseil municipal des enfants s'est tenu en février dernier. A l'ordre du jour, leur projet basé sur le développement durable a retenu toute l'attention des grands. Cette prise de conscience grandissante chez les enfants permettent de sensibiliser leurs parents et leur famille aux écogestes afin de respecter notre environnement. Rencontre avec ces petits élus écocitoyens.

UNE DÉMARCHE ÉCO CITOYENNE SALUÉE PAR LES «GRANDS ÉLUS»

Opération tri des déchets

A la cantine on sert des repas qui privilégient le circuit court et bio ! Les achats sont faits en priorité auprès de la boulangerie, de l'épicerie, la boucherie...

Les élèves se servent des déchets qu'ils récupèrent dans leur assiette (épluchures, trognons...) pour faire leur compost . Ils continueront cette pratique dans la nouvelle école.

Quand au tri du papier, plastique et autres tris, ils se feront dans chaque classe avec une signalétique claire Cette très belle initiative saluée par les grands élus sera pleinement lancée dans le nouveau groupe scolaire. Les petits élus ont aussi désigné Enola Santini qui distribuera auprès d'un centre équestre le pain restant et contribuera ainsi à l'opération «gachipain»

Faire un potager

C'est un souhait cher pour les enfants : avoir un potager dans lequel ils pourront mettre du terreau en vue de planter leurs semis. Des aromatiques et des salades qui pourraient être récoltés avant les vacances estivales. M^{me} GIMENEZ précise que dans le nouveau groupe scolaire, chaque classe bénéficiera de son carré potager.

Préserver l'eau

Pour préserver la ressource eau et alimenter en eau leur potager, les petits élus ont eu l'idée de récupérer l'eau gaspillée de la cantine pour le potager. Ils vont se mettre à la recherche de contenants type « bidons », afin de conserver l'eau.

Participer à des actions éco citoyennes ou à des défis

Les petits élus sont motivés pour être des ambassadeurs écocitoyens. Ils veulent sensibiliser les enfants, les enseignants, les parents et les mirabelains au recyclage et au don. Des collectes de piles, de bouchons en plastique, d'ampoules pourraient être envisagées afin d'aider des associations comme Coeur 2 bouchons. Cette association vient en aide aux personnes en situation de handicap grâce à la collecte des bouchons et couvercles en matière plastique. Les élèves pourraient aussi relever des défis comme le défi Recylum.

L'objectif est de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles et à la réutilisation des matières premières.

Enfin pour dire aurevoir à l'ancienne école les enfants ont souhaité organiser une fête au mois de juin et pourquoi pas laisser une trace de cette vie scolaire en faisant des dessins ou écrire des messages sur le mur de foot !!



Inauguration de l'aire de jeux rue Magdeleine par les petits élus du CME

Dans un contexte fortement marqué par de multiples crises (énergétique, économique, sociale...), le budget 2023 de Mirabeau concentre ses efforts sur le maintien de son service public de proximité et d'un programme d'investissements riches : la construction du groupe scolaire qui touche à sa fin, l'aménagement de la zone des Espinasses, le lancement de travaux de voirie ...

APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU CFU, COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2024. Mirabeau a été pilote dans sa mise en place dès 2022.

2022 a été une année particulièrement riche : la construction du groupe scolaire touche à sa fin, les logements sociaux sont sortis de terre, le permis d'aménager des Espinasses terminé et le permis d'aménager de la Combe est lancé.



IMPÔTS EN 2023 VOTÉS À L'UNANIMITÉ

L'explosion des charges impose, malgré une revalorisation des bases d'imposition, une augmentation de la fiscalité en 2023.

Notre commune subit de plein fouet les effets de l'inflation, notamment avec la hausse vertigineuse des charges à caractère général.

«Malgré l'augmentation de la fiscalité, qui nous positionne désormais dans la moyenne du canton, les dépenses réelles prévisionnelles 2023 seront légèrement supérieures aux recettes réelles impactant notre résultat 2023.

Nous attendrons les confirmations des recettes de DTMO du département (confirmation de l'augmentation de 2022) et non provisionnées en 2023 par prudence et scruterons les augmentations de dépenses à caractère général qui vont nécessiter quelques recherches d'économie.» a souligné le Maire

Les dépenses à caractère général (eau électricité gaz..) ont augmenté de 22%.
Les charges de personnel ont aussi augmenté (461 358,11€ en 2021- 529 947,80€ en 2022)

Le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti passe de 29,88 % à 32,78 %

Le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti passe de 22,37 % à 24,54 %

Le taux de la Taxe d'Habitation (résidence secondaire) passe de 7,30 % à 8,01 %

BUDGET 2023 : 8 159 311.56 EUROS. (VOTE À L'UNANIMITÉ)

Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 313 076,40 € tenant compte de l'excédent 658 134,18 € reportés de 2022 et près de 500 000 € de recettes des excédents des budgets annexes des Espinasses et de la Combe.

Dépenses de fonctionnement :

On retiendra un prévisionnel de **40,75% d'augmentation des charges à caractère général, une augmentation de 7,48% en charges de personnel et 18,65 % d'augmentation en dépenses de gestion de service.**

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2023 sont évaluées à 1 170 427 € soit une augmentation de 19.14 % après avoir subi en 2022 une augmentation de plus de 17 %.

Recettes de fonctionnement :

Les impôts et taxes augmentent de 4,89 %.

Malgré la hausse de la fiscalité, nos recettes diminuent de 2,39%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : CHARGES						
	2021	2022	%	2023	%	
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	229 048,32	279 785,09	22,15%	393 800,00	40,75%	
12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	481 358,11	529 947,80	14,87%	589 600,00	7,48%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	127 497,84	132 088,75	3,60%	154 027,00	16,61%	
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	817 904,27	941 821,64	15,15%	1 117 427,00	18,65%	
66 CHARGES FINANCIERES INTERETS EMPRUNTS	19 659,77	40 534,57		50 000,00		
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 658,78	0,00		3 000,00		
DEPENSES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	21 318,55	40 534,57		53 000,00		
DEPENSES REELLES	839 222,82	982 356,21	17,06%	1 170 427,00	19,14%	
42 OPERATIONS DE CESSIONS	0,00	0,00		0,00		
675 IMMOBILISATIONS CEDEES	6 045,92	0,00		0,00		
6761 DIFFERENCE SUR REALISATION	236 214,08	0,00		0,00		
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	705,60	705,60		705,60		
OPERATIONS D'ORDRE (Vir de section à section)	242 965,60	705,60		1 142 649,40		
TOTAL ANNUEL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 082 188,42	983 061,81		2 313 076,40		

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES						
	2 021	2 022	%	2 023	%	
641 REMB SUR REMUNERATION PERSONNEL	36 496,13	61 482,47	68,46%	21 000,00	-65,84%	
70 PRODUITS DES SERVICES	70 172,39	78 532,02	11,91%	79 752,45	1,55%	
73 IMPOTS ET TAXES	665 639,54	740 157,57	11,19%	776 382,04	4,89%	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	180 514,00	191 498,90	6,09%	169 696,00	-11,39%	
75 PRODUITS DE GESTIONS COURANTS	107 810,01	112 129,48	4,01%	108 708,00	-3,05%	
RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 060 632,07	1 183 800,44	11,61%	1 155 538,49	-2,39%	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 424,54	185,78		5,00		
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	1 424,54	185,78		5,00		
RECETTES REELLES	1 062 056,61	1 183 986,22	11,48%	1 155 543,49	-2,40%	
PRODUITS DE CESSION ET EXCEPTIONNELS	249 651,75	0,00		499 398,73		
TOTAL ANNUEL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 311 708,36	1 183 986,22		1 654 942,22		
2 EXCEDENT DE FONCTION REPORTE	227 689,83	457 209,77		658 134,18		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 539 398,19	1 641 195,99		2 313 076,40		

Investissements

le budget est équilibré à hauteur de **5 846 235.16 €** portant le budget global de la commune pour 2023 à **8 159 311.56 €**

Dépenses prévisionnelles en investissement

Elles portent sur **2 519 109.14 €** pour la fin du programme du groupe scolaire

399 048 € pour les travaux de voirie

272 225.60 € pour l'aménagement de la zone des Espinasses

170 000 € pour l'équipement sportif

247 667.42 € s'ajoutent pour divers études et travaux et viendront solder les dépenses prévisionnelles d'investissement.

Le montant du budget sera complété par **2 238 185 €** d'emprunt d'équilibre et d'immobilisations en cours.

SECTION INVESTISSEMENT : COMPTES DE CHARGES		BUDGET	RAR	TOTAL
OP25	EGLISE	3 000,00	0,00	3 000,00
OP31	AMENAGEMENT ZONE ESPINASSE	260 000,00	12 225,60	272 225,60
OP35	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	1 061 000,00	1 458 109,14	2 519 109,14
OP36	SALLE BARRY	4 000,00	0,00	4 000,00
OP43	INFORMATIQUE ET LOGICIELS	10 000,00	0,00	10 000,00
OP45	ACQUISITIONS FONCIERES	12 000,00	0,00	12 000,00
OP46	EQUIPEMENT DE VOIRIE	68 000,00	0,00	68 000,00
OP47	AMENAGEMENT ANCIENNE ECOLE	0,00	3 600,00	3 600,00
OP49	AMENAGEMENT JARDIN RUE MAGDELEINE	1 400,00	0,00	1 400,00
OP51	EQUIPEMENTS SPORTIFS	170 000,00	0,00	170 000,00
OP52	PLAN DE CIRCULATION	19 000,00	0,00	19 000,00
OP53	AMENAGEMENT GRANDS JARDINS	52 200,00	16 968,00	69 168,00
OP54	MOBILIER URBAIN	6 200,00	0,00	6 200,00
OP55	POLE SANTE	18 900,00	0,00	18 900,00
OP10001	VOIRIE COMMUNALE	327 000,00	72 048,00	399 048,00
OP10003	OPERATIONS DIVERSES	3 000,00	863,42	3 863,42
OP10004	DEFENCE INCENDIE DECI	0,00	28 536,00	28 536,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 015 700,00	1 592 350,16	3 608 050,16
16412	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	2 038 185,00	0,00	2 038 185,00
023	IMMOBILISATION EN COURS	200 000,00	0,00	200 000,00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES ET D'ORDRE	2 238 185,00	0,00	2 238 185,00
	TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION	4 253 885,00	1 592 350,16	5 846 235,16

Recettes d'investissement

le budget sera composé de :

3 266 120.51 € de recettes d'équipement

1 118 600.00 € de recettes financières,

1 342 649.00 € de virement de la section de fonctionnement et opérations patrimoniales.

La reprise de l'excédent de 118 865.25 € permet un équilibre du budget d'investissement à hauteur de 5 846 235.16 €.

Le montant global du budget 2023 de la commune est voté à l'unanimité

2 313 076.40 € en fonctionnement

5 846 235.16 € en investissement

soit un total de 8 159 311.56 €

FOCUS

LA COMMUNE RÉFLÉCHIT À UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION.

En mars dernier a eu lieu une deuxième rencontre avec le bureau d'étude Horizon Conseil pour réfléchir à un nouveau plan de circulation dans Mirabeau. Le village s'agrandit, de nouveaux aménagements urbains se dessinent. Il est temps pour la commune de construire avec les Mirabelains un nouveau schéma de mobilité qui leur sera proposé en automne prochain lors d'une réunion publique.

Suite à une première étape de diagnostic, le bureau d'étude Horizon Conseil spécialisé en mobilité urbaine a présenté aux élus de la majorité en mars dernier plusieurs scénarios de circulation dans notre village. La majorité municipale en a défini le cadre : La qualité de vie, notamment en cœur de village, l'attractivité du village, l'équilibre entre le piéton/automobiliste sous réserve d'accepter de modifier ses habitudes quotidiennes (sans les révolutionner).

4 scénarios ont été présentés

Dans ces scénarios le bureau d'étude, suivant la volonté de la mairie, intègre tous les acteurs : que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, chacun doit pouvoir avoir sa place dans ce nouveau plan de circulation. L'idée est de créer des zones de circulation apaisée et de faire évoluer par étape les habitudes de déplacement.

Horizon Conseil a présenté 4 scénarios pour gérer la circulation des piétons, des véhicules et régler les problèmes de stationnement. Les flux devront être modifiés en fonction des nouveaux aménagements urbains. Des rues à sens unique sont envisagées. Des cheminements piétonniers sont prévus. Les trottoirs seront redessinés, des portions de route seront équipées avec deux trottoirs. Les voitures continueront de traverser et stationner sur la place du Barry mais la présence du piéton sera privilégiée et renforcée par les aménagements d'îlots de fraîcheur qui renforceront la convivialité de la place.

Prendre en compte des contraintes liées à la sécurité

Pour améliorer la sécurité des limitations à 20 KM/H en centre village sont envisagées pour mieux concilier le piéton cycliste et la voiture. (Rue de la mairie, place du Barry)



En cas d'incendie, le passage pour les camions de pompiers doit être pris en compte dans la réflexion de l'élaboration du nouveau plan de circulation. La commune répondra à cette exigence recommandée par Madame la Sous-Préfète. Le nouveau plan de circulation devra faciliter le passage et l'accès des pompiers.

Dans cet optique le Maire a proposé au bureau d'étude de contacter les pompiers afin d'intégrer leurs exigences. (La commune a souhaité leur présence et les invitera à la réunion publique prévue en septembre)

Un équilibre à respecter entre qualité de vie et stationnement.

Qualité de vie et stationnement sont souvent contradictoires pour les urbanistes. Mais dans notre commune il ne s'agit pas d'opposer automobilistes et piétons, résidents du centre ancien et clients des commerces/visiteurs....

Il faut réfléchir à des solutions d'aménagement et de gestion des espaces publics permettant de répondre au mieux aux attentes des piétons/automobilistes, en arbitrant, en faisant des choix sur des espaces nécessairement contraints. Il faudra concilier les cheminements piétons et aménager les aires de stationnement.

Projet d'aménagement du parking Martial Montagne. Capacité de stationnement 100 places



Le village de Mirabeau offre 82 places de stationnement matérialisées réparties sur six axes ou places.

Cette offre reste de qualité variable :

signalisation au sol peu lisible, emplacement moyennement pratique rue de la Mairie. Deux places de stationnement GIG/GIC se trouvent sur la place du Barry.

Le nouveau parking crée à l'entrée du groupe scolaire propose 50 places (utiles pour les visiteurs à l'occasion des manifestations comme le vide greniers marché de Noël et autres).



Pour mieux organiser les pratiques de stationnement un projet de parking rue M. Montagne est aussi envisagé (Programme Petite Ville de Demain). Ce parking est à proximité immédiate du cœur du village et à moins de 5 mn du noyau villageois.

La mairie a aussi souhaité faciliter les usages piétons et cyclables, modes alternatifs à la voiture particulière pour des déplacements internes « au quotidien » de très courte distance, de quelques centaines de mètres en lien avec les secteurs résidentiels et les pôles d'attraction (écoles, services, commerces,...) Les cheminements piétons seront

valorisés et sécurisés comme celui qui part de la zone des Espinasses vers le centre du village et vice versa. (Liaisons piétonnes et cyclables sécurisées).

Une mise en place d'une signalétique piétonne ainsi que celle des cheminements doux conformément au code de l'environnement ont aussi été intégrés.

Le conseil municipal souhaite un plan de mobilité qui allie la qualité des espaces publics pour le piétons avec une offre de stationnement mieux organisée. La mairie invitera les Mirabelains à une prochaine réunion publique en automne prochain afin de leur restituer les différents éléments de ce nouveau plan de mobilité.

OFFRE ACTUELLE DE STATIONNEMENT À MIRABEAU

82 places de stationnement matérialisées réparties sur six axes ou places.

Autour du vieux village : des besoins ont été évalués entre 116 places en journée et 140 places en période nocturne. Entre 50 et 80 véhicules sont stationnés sur des emplacements non matérialisés.

LIEN SOCIAL SOLIDARITÉ

UN PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE.

A l'initiative du docteur Isabelle Cibois-Honorat, un projet de maison de santé est à l'ordre du jour. Réunissant plusieurs professionnels de santé, le bâtiment prendrait place sur le site de l'ancienne école. La municipalité très motivée pour installer cet espace de soin consolidant l'offre médicale à Mirabeau, a demandé à un AMO* de lancer les études de faisabilité et d'estimation en investissement.

Rencontre avec le docteur Isabelle Cibois-Honorat

— Vous êtes à l'initiative de la création d'une MSP à Mirabeau. Qu'est-ce qu'une maison de santé ?

On distingue différentes organisations entre professionnels de santé, selon le Code de la Santé publique :

-Le cabinet de groupe médical ou maison médicale uni-professionnelle : C'est ce qui existe actuellement.

C'est le regroupement médical dans des locaux communs, sans projet de santé, sans financement particulier.

-Le centre de santé (CDS): Mono ou pluri professionnels, où les médecins sont salariés

-L'équipe de soins primaires (ESP) : C'est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes, qui exercent les soins de premiers recours autour d'un projet de santé.

Plusieurs modalités sont possibles :

-L'équipe de soins primaires coordonnée localement autour du patient « CLAP ». Elle est constituée de tout professionnel de santé de 1er recours et 2nd recours de ville, dont au moins un médecin généraliste et un professionnel paramédical, regroupés ou non sur un même site, et qui souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients

-La Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)(Notre cas) : composée au minimum de 2 médecins généralistes et 1 paramédical conventionné, réunis autour d'un projet de santé commun approuvé et financé en partie par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Elle peut être dans des locaux communs ou hors mur.

— Comment vous est venue cette idée ?

L'idée m'est venue il y a longtemps, mais ce sont les circonstances qui m'ont décidée. En discutant avec le pharmacien de Mirabeau, il m'a informé de la réflexion en cours de la mairie sur la destination des locaux de l'école actuelle, et c'est là que j'ai lancé l'idée. Je ne m'attendais pas à une réponse aussi enthousiaste de la part de tous les acteurs de la mairie et des professionnels de santé ! Je pars à la retraite dans quelques années, et je voulais absolument que mon associée ne se retrouve pas seule dans un désert médical. Nous allons avoir suffisamment d'attractivité pour que le village garde des médecins et même une équipe étoffée !

Vous nous avez informés que l'un des objectifs d'une MSP était de construire un projet de santé.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

— Oui, les professionnels de santé qui vont constituer cette maison de santé vont construire ensemble

un projet de santé commun qu'ils établissent autour d'une ou plusieurs thématiques (handicap, maladie chronique, soins palliatifs...). Le projet de santé a pour objectif la prévention, l'amélioration et la protection de l'état de santé de la population ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales par une meilleure coordination.

Les maisons de santé soumettent leur projet à l'ARS, et, s'il est accepté, un financement d'aide est possible. Nous avons du, avec Madame Bernadette

je voulais absolument que mon associée ne se retrouve pas seule dans un désert médical. Nous allons avoir suffisamment d'attractivité pour que le village garde des médecins et même une équipe étoffée !

Vitale, passer devant une commission composée entre autre de représentants de l'ARS, du Conseil Régional, de la Préfecture de département, des Ordres départementaux, des URPS, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et du Service Médical de l'Assurance Maladie pour soumettre notre projet. Il faut savoir qu'un des prérequis pour travailler ensemble, c'est d'avoir un logiciel partagé, afin de pouvoir consulter les documents des patients suivis en commun. Cela a un coût, et l'ARS nous aide à le prendre en charge.

On peut également bénéficier d'aide pour l'achat de matériel pour être encore plus performants, même si le cabinet médical est déjà bien équipé, il va falloir continuer l'équipement des autres cabinets pour les nouveaux médecins, mais aussi améliorer les conditions de travail des infirmiers, et des kinésithérapeutes.

L'équipe qui se construit est très dynamique, et

semble déjà œuvrer dans le bon sens sur des actes fondés sur la science. Je n'ai aucun doute sur la bonne mise en place d'un projet de santé innovant. S'il est accepté, nous allons d'ailleurs commencer à travailler ensemble avant même la construction de la maison de santé. On appelle cela une maison de santé « hors les murs »

Depuis notre rencontre avec le docteur Isabelle Cibois-Honnorat de nouveaux faits ont eu lieu.

-L'ARS a donné son accord pour le projet.
-Plusieurs réunions ont été organisées avec la municipalité, les professionnels de la santé ainsi que l'assistant à Maitre d'ouvrage (bureau d'étude Albedo) pour analyser les besoins et lancer les études de faisabilité sur le site de l'ancienne école où sera implantée la future MSP.

Les professionnels de santé acteurs du projet :

- Médecins
- Kinesithérapeutes
- infirmières libérales
- Ambulancières
- Sage-femme
- Nutrithérapeute
- Orthoptiste
- orthophoniste ...

EN BREF

Nouveaux arrivants

La commune de Mirabeau souhaite la bienvenue à ses nouveaux habitants. Les services municipaux sont à votre disposition pour vous renseigner sur vos démarches et vous accompagner dans votre quotidien. Vous recevrez également toute la documentation nécessaire : plan, L'écho de la fontaine (magazine municipal), plan du village, livret d'accueil ...

Pensez également à effectuer votre changement d'adresse et les formalités administratives indispensables : Carte grise Impôts, Caisse d'Allocations Familiales, inscription sur les listes électorales...

Accueil des nouveaux Mirabelains

Entre septembre et octobre le Maire et son conseil municipal reçoivent les nouveaux arrivants afin de leur présenter notre village, nos projets pour améliorer notre quotidien.

Réactivation du dispositif Voisins Vigilants (Participation citoyenne)

Le nouveau lieutenant de la brigaderie de gendarmerie de Pertuis Antoine Leroy a souhaité remettre en vigueur le dispositif de participation citoyenne. Les anciens référents bénévoles ont été recontactés. Une rencontre va être programmée afin de renforcer la sécurité du village.

Pour les gendarmes le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État

SÉCURITÉ

C'EST BIENTÔT L'ÉTÉ : ATTENTION AU FEU !

Le 14 mars dernier au lendemain d'un jour pluvieux un feu s'est déclaré à Mirabeau détruisant 5 ha de végétation. Cet incendie nous rappelle les consignes de sécurité et la prudence qui s'imposent dans cette période de sécheresse qui, nous l'espérons ne s'aggravera pas avec l'été ...

90% des incendies sont d'origine humaine et 70% des départs de feux sont liés à de l'imprudence. Les Pompiers nous rappellent les consignes de prudence

Pas d'emploi du feu, pas de jet de mégots, pas de barbecue et pas de travaux à proximité de massifs forestiers. Lors d'un départ de feu, les Pompiers rappellent qu'en cas d'occupation d'une habitation traditionnelle et de débroussaillage respecté, le confinement reste la meilleure protection. Le confine-

ment a deux objectifs majeurs : mettre en sécurité les personnes et faciliter l'accès des secours. Le confinement doit donc rester la règle et l'évacuation l'exception. Cette dernière ne se fera que sur consigne des forces de l'ordre.

Les principales consignes de sécurité en cas d'incendie : ouvrir son portail pour favoriser l'accès aux pompiers, fermer volets et fenêtres et placer des linges mouillés en bas des portes.

Les Pompiers recommandent à la population de redoubler de vigilance face à cette situation exceptionnelle.

INCIVILITÉS

ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE

Le Préfet dans un arrêté du 12 août 2022 rappelle le principe général de la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Vaucluse

ARTICLE 6 - Horaires et activités bruyantes

Les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ARTICLE 8 - Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit. Les conditions de détention de ces animaux et en particulier leur localisation doivent être adaptées en conséquence.

Les aboiements d'un chien sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques. En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon, de musique ou de télévision forte, de chants, de cris intempestifs etc.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit

L'article R1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements diurnes d'un chien si celle-ci est payée dans les 45 jours (à défaut, 180 €) Pour les aboiements nocturnes la loi est plus sévère.

VIE ASSOCIATIVE

DORÉMIRABEAU: LES LAURÉATES DU CONCOURS RÉGIONAL DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DE DANSE

1^{er} prix régional pour Bahia Lestamps
2^e prix duo pour Nola Ostyn et Joséphine Macia
1^{er} prix Régional pour Zoï
2^e pour Selena
3^e pour Emma, Lola et Lila

1^{ère} Nationale pour Lucie
2^{ème} pour Maelle et Tatiana
3^{ème} pour Jade et Blanche



Bahia Lestamps

Nola Ostyn et Joséphine Macia

ASM : ASSOCIATION SPORTIVE DE MIRABEAU

Mardi 22 mars, les petits judokas ont eu droit à leur dossard personnalisé qu'ils pourront faire coudre sur leur kimono. Ils porteront fièrement les couleurs de l'association et du village lors des compétitions et en particulier sur la compétition qui se déroulera le dimanche 11 juin en extérieur à Mirabeau.

L'ASM remercie Fabien et Audrey Bedel qui ont financé les dossards à travers l'entreprise Azur Energy dont le siège est à Mirabeau.



PÉRISCOLAIRE



L'ALSH à la journée mondiale de l'eau

A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le Syndicat Durance Luberon avait organisé le mercredi 22 mars 2023 sa première Journée de l'Eau : Les enfants de l'ALSH de Mirabeau se sont rendus à cette manifestation. Grâce à des animations ludiques ils ont pu découvrir le petit cycle de l'eau et ont été sensibilisés à la préservation des ressources en eau et aux bonnes pratiques pour son utilisation durable.

COTELUB, NOTRE INTERCO

> JE VEUX MON COMPOSTEUR

Robert Tchobdrénovitch, Président de la Cotelub et Karine Mouret, Vice-Présidente en charge de la gestion des déchets à COTELUB ont lancé l'opération «Composteurs». Ils seront distribués gratuitement sur les trois ans à venir aux foyers du territoire pour permettre de recycler les déchets organiques.

La loi anti-gaspillage va rendre obligatoire au 1er janvier 2024 le tri de vos déchets alimentaires afin de les transformer en compost.



Représentant 20% des ordures ménagères, les biodéchets sont un enjeu majeur de la politique de prévention et de gestion des déchets de COTELUB. « L'objectif est de réduire les 1 600 tonnes de biodéchets présents dans nos poubelles. Cela, permettra également, d'un point de vue économique, de diminuer la facture de traitement des ordures ménagères et ainsi maintenir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à un niveau assez bas » précise Karine Mouret. Une vaste campagne de sensibilisation accompagnera cette opération. A terme, la communauté de communes envisage d'équiper également les écoles ou encore les jardins familiaux.

En chiffre
4600
composteurs
seront distribués
gratuitement sur
l'ensemble de notre
territoire

Au cours du printemps 2023, COTELUB commencera le déploiement massif de composteurs collectifs sur le territoire.

? La question: COMMENT BÉNÉFICIER D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL :

Il suffit d'habiter sur l'une des communes appartenant à la COTELUB et de s'inscrire en ligne sur www.cotelub.fr ou d'appeler au 04 90 08 45 78

> REZO POUCE DEVIENT REZO MOBICOOP :

L'association de promotion de l'auto-stop «Rezo Pouce » fusionne avec la coopérative Mobicoop et change de nom pour devenir «Rezo Mobicoop»... Depuis 2019, COTELUB adhère au dispositif Rezo Pouce, réseau d'auto-stop organisé et sécurisé répondant à des besoins de trajets de courtes distances sur tout le territoire de COTELUB.

Ce dispositif vient compléter l'offre de mobilité notamment dans les communes les plus éloignées des grands centres. C'est un moyen de transport économique, écologique et convivial, qui permet d'effectuer des petits trajets en complément des différents modes de transport existants. Les habitants peuvent s'inscrire à partir de 16 ans

2 points d'arrêt
à Mirabeau

Abris bus place du Barry
Abris bus route de Beaumont



Pour adhérer au Rezo Mobicoop, télécharger l'application Rezo Mobicoop.
Site internet www.mobicoop.fr



INVITATION

Inauguration Groupe scolaire «Mirabeau»

Lundi 19 juin, à partir de 18h30

Tribune de l'opposition

Trois ans déjà

La vie du village post covid, les conseils municipaux souvent tendus et les constructions qui n'arrêtent pas de surgir. Patrick Gonzalez et Odile Reboul, profitent de l'occasion qui leur est donnée de s'exprimer dans ce magazine et inviter les mirabelains à venir partager avec eux leur bilan et analyses, à mi-mandat, de la réalité du village.

Notre réponse

-Les élus de l'opposition ne siègent plus aux conseils municipaux, nous nous posons encore la question : comment peuvent-ils trouver les conseils municipaux tendus ?

-Nous le réécrivons encore : nous subissons le PLU élaboré par l'ancienne municipalité.
Les nouvelles constructions sont conformes au PLU.

Toute l'actualité de votre village

Attention !

Pour continuer de recevoir l'Echo mensuel vous devez vous abonner directement sur le site de la commune. (En bas de la page d'accueil)

- Le site de la commune www.mirabeauenluberon.fr
- Facebook du Maire Robert Tchobdrénovitch
- Application panneau-pocket

Grâce à tous ces supports de communication vous recevrez l'essentiel des actualités municipales, les événements culturels, sportifs et associatifs à venir !

Inscription à la newsletter

Recevez les informations mensuelles de votre commune directement dans votre boîte email.

Entrez votre adresse email pour vous inscrire *

S'INSCRIRE

ÉTAT CIVIL : 6 DÉCEMBRE 2022 > FIN AVRIL 2023

Ils nous ont quitté

de SOUZA née LACAILLE Isabelle	10 janvier
LATTES née COUSIN Nicole	31 janvier
MAUGAN Jean-Pierre	13 mars
ASSAINTE Jeannine	28 mars
LHOSTE née PUUSEPP Jeannette	10 avril

Ils se sont mariés

SERRAPIGLIA Raffaële et BOBEK Arlette	8 avril
MONTAGNE Gaëtan et de NAS de TOURRIS Marie	27 avril

Ils sont nés

BOVET Augustin	23 décembre
COBALTO Mathis	10 janvier
FERRARO Ella	11 mars
CAPUTI Elsa	21 mars
CAPUTI Léna	21 mars